VERBATIM DE L'ÉVÉNEMENT

LE 3 FÉVRIER 2022

IL EST TEMPS DE «SAÔNER» L'ALERTE

[TABLE RONDE 1]

QUANTITÉ D'EAU

UN PROJET D'AVENIR PORTÉ PAR :

E.P.T.B saône&doubs – Établissement Public Territorial du Bassin – République Française – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – vnf Voies navigables de France – La Région Auvergne-Rhône-Alpes – Région Bourgogne Franche Comté – Grand Est – AIN le Département – Côte d'Or le Département – saône-et-loire le Département – Préfet Coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée

TABLE RONDE 1
DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : LE VAL DE SAÔNE SERA-T-IL PLUS CONCERNÉ DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

REPLAY
https://www.youtube.com/watch?v=Qa27rb-nSgk

TABLE RONDE SUR LES PROBLEMATIQUES LIEES A LA QUANTITE D'EAU

Crues, inondations, sécheresses, étiages, intensification des événements ? Tensions sur la ressource ? La plus grande rivière de France par la taille de son bassin versant connaît-elle déjà des effets avérés du dérèglement climatique ? Et si ces effets s'accentuent, comment agir et anticiper l'avenir pour qu'une situation anormale ne devienne pas la norme ?

Erwan LEBARBU, *Chef de département adjoint hydrométrie et gestion quantitative - DREAL BFC*
Nicolas MICHAUD, *membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en charge de la gestion quantitative*
Michel DUVERNOIS, *Conseiller Départemental de Saône-et-Loire*
Jean-Yves ROUSSELLE, *Responsable de l'unité Grande-Saône - Voies Navigables de France*
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, *Conseiller Régional de la Région Grand Est*
Cédric BORGET, *Directeur de l'EPTB Saône et Doubs*

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je vous propose d'entendre, avant de vous présenter nos invités, une présentation introductive qui nous est proposée par Erwan LE BARBU, qui est Chef de département adjoint Hydrométrie et gestion quantitative à la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté.

Erwan LEBARBU, Chef de département adjoint hydrométrie et gestion quantitative - DREAL BFC
Bonjour à tous.
Dans la continuité de la présentation qui a été effectuée par Monsieur AMIOTTE-SUCHET tout à l'heure, je vous propose de regarder ce qu'on observe sur les évolutions des débits de la Saône sur les 40-60 dernières années, pour voir si effectivement, sur la rivière de la Saône, l'axe majeur de la Saône, on peut constater déjà des prémices de l'évolution du changement climatique tel qu'on le craint.

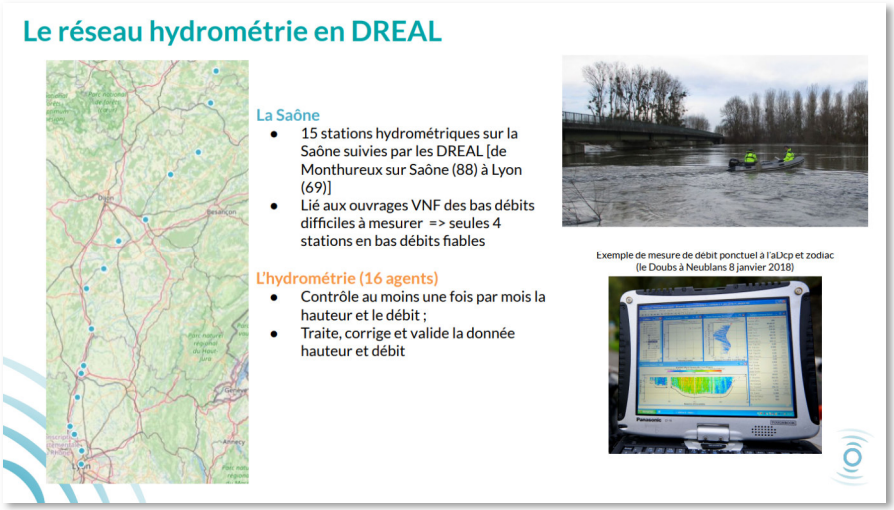

L'analyse que je vous propose se base sur un réseau de stations de mesure des hauteurs d'eau et des rivières de la Saône sur l'ensemble de son parcours, réseau hydrométrique suivi par les DREAL, toutes les DREAL, dont la DREAL Bourgogne-Franche-Comté qui suit à peu près 200 stations de mesure des rivières.
Sur le Saône, on a quinze stations de mesure des hauteurs d'eau réparties de Monthureux-sur-Saône jusqu'à la confluence avec le Rhône à Lyon.

Toutefois lié aux ouvrages de navigation VNF, seules quatre de ces stations présentent des débits fiables en toutes situations. Donc les missions d'hydrométrie de la DREAL sont de réaliser des contrôles de hauteur et de débit pour s'assurer de la véracité de l'exactitude de ces valeurs.

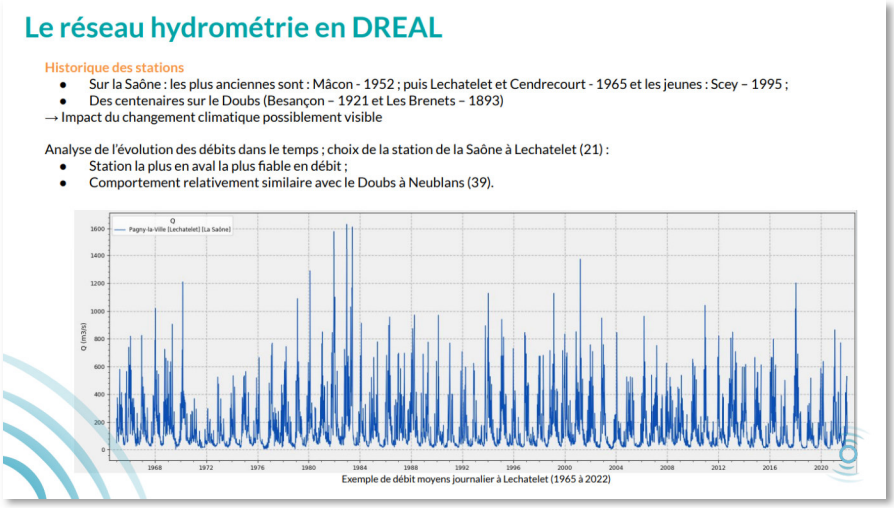

Sur la Saône, on a des stations qui sont assez anciennes. La station de Mâcon présente des mesures en continu depuis 1952. Des stations anciennes également sur Lechâtelet et Cendrecourt puisqu'on a des mesures depuis 1965, et des stations beaucoup plus jeunes comme Scey-sur-Saône.

Sur le bassin versant, on a des stations beaucoup plus anciennes, comme le Doubs à Besançon, avec 100 ans de données. Voir même plus que 100 ans, depuis 1893, sur le Doubs du côté de Morteau.

Ces chroniques longues vont nous permettre effectivement de voir si on constate déjà des évolutions de débit et notamment au travers de la station de la Saône à Lechâtelet qui est la station hydrométrique la plus en aval, qui présente des débits fiables en toute situation, en hautes eaux et basses eaux. C'est une station qui comporte des résultats assez similaires avec l'affluent principal du Doubs à la station de Neublans. Donc en dessous, on dispose de la chronique des débits continus depuis 1965 jusqu'à janvier 2022, et donc on va pouvoir commencer à regarder comment évoluent les débits de cette rivière.

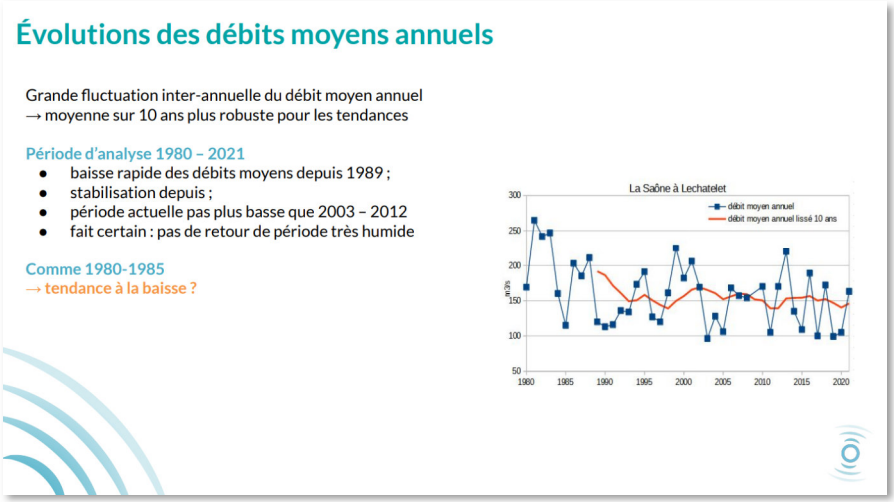

On va commencer par regarder le débit moyen annuel de la Saône à Lechâtelet, avec en bleu le débit de chaque année. Donc on constate que ce débit a une forte variabilité avec des années assez humides d'autres très faibles. Et donc finalement on va utiliser un paramètre de moyenne glissante qui est représenté en moyenne glissante sur 10 ans, qui permet d'avoir quelque chose d'assez robuste, de plus stabilisé comme paramètre qui est représenté en orange sur la figure.

Donc si on analyse déjà la période de 1980 jusqu'à nos jours, on constate sur les débits moyens annuels une diminution de ces débits, qui passent de l'ordre de 200 m^3/s à une valeur autour de 150 m^3/s. Donc en se focalisant sur la période récente, de 1980 à 2020, on pourrait s'imaginer que le changement climatique est déjà à l'œuvre.

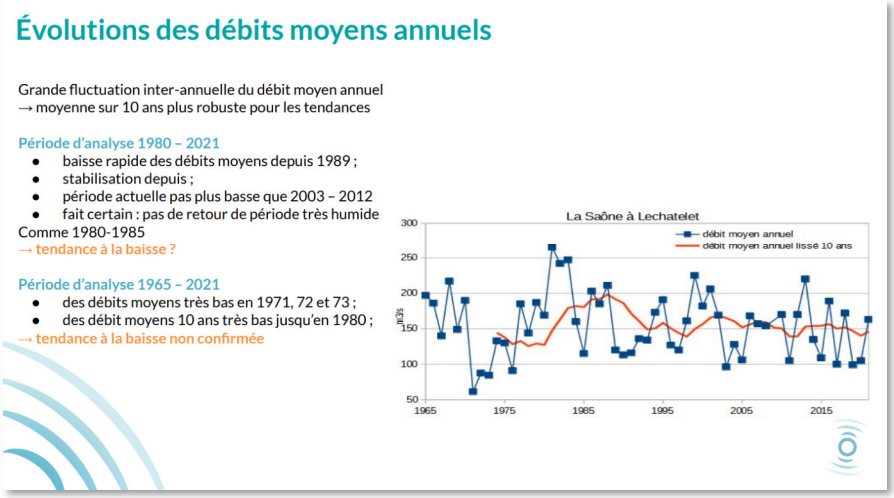

Mais si on regarde la période plus longue, de 1965 à 2020, on constate que cette hypothèse finalement, n'est pas vérifiée, puisque dans les années 1970, les débits de la Saône à Lechâtelet étaient extrêmement bas, et ont conduit à faire diminuer la moyenne glissante de ce débit interannuel en dessous de la valeur des 150 m3/s qu'on a aujourd'hui. Donc finalement cette tendance à la baisse n'est pas confirmée.

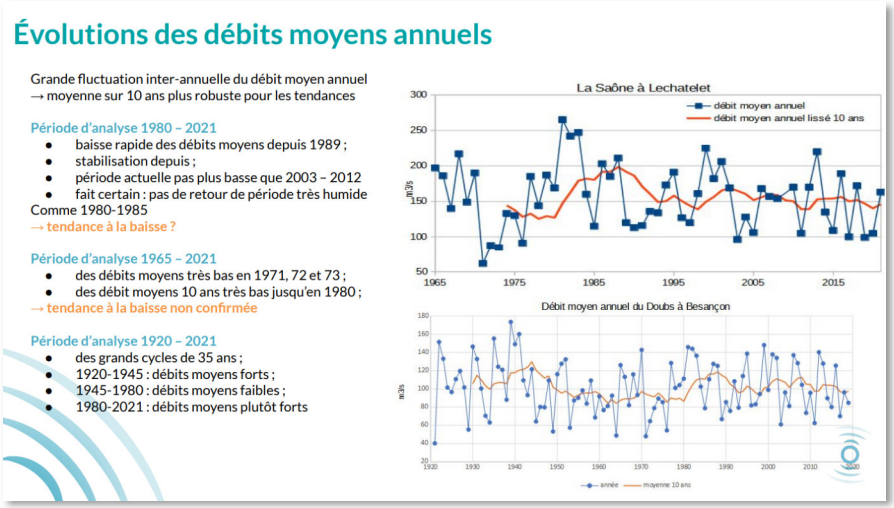

Sur la diapositive suivante, on voit sur une chronique plus longue, le Doubs à Besançon par exemple, qui présente 100 ans de données, on retrouve finalement ce pic de valeur relativement haut des débits moyens intervenus sur les années 1980-90, la stabilisation sur une valeur relativement moyenne depuis 2020 et le point bas dans les années 70. Mais avant, en 1940, on avait également eu une période de débits plus élevés. Donc finalement, sur le débit moyen interannuel de la Saône, on n'observe pas de tendance générale, mais on observe des grands cycles de débits plutôt élevés, des débits plutôt faibles sur cette période.

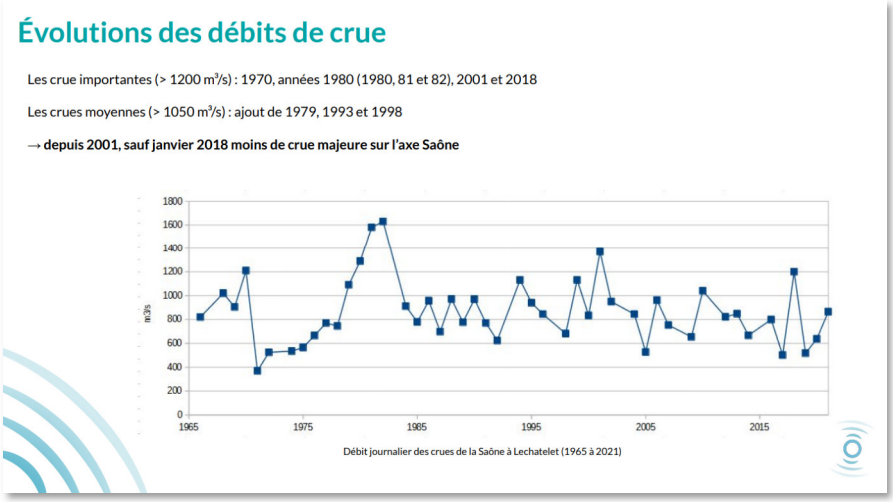

Sur cette diapositive, on va pouvoir regarder les débits de crue.
Chaque année, on récupère le débit maximal de la crue la plus forte de l'année ; est donc représentée de 1965 jusqu'à 2021. Donc on retrouve les crues les plus importantes de la Saône à Lechâtelet de 1981-82-83, qui étaient vraiment les plus fortes.
Sur les crues significatives jusqu'à plus de 1 200 m³/s, on avait également 1970 et 2001, et finalement, à l'exception de janvier 2008, ça faisait effectivement relativement longtemps qu'on n'avait pas eu de crue significative qui ait atteint tout juste 1 200 m³/s.
Sur les crues plus modestes, de l'ordre de 1 000 m³/s, effectivement, ces débits de crue significatifs, qui étaient relativement communs avant les années 2000, devient un peu plus rare.

Finalement sur l'axe Saône, les débits de crue intenses forts seraient moins fréquents, probablement liés à un manteau neigeux moins important, et donc qui fondrait de façon moins importante.

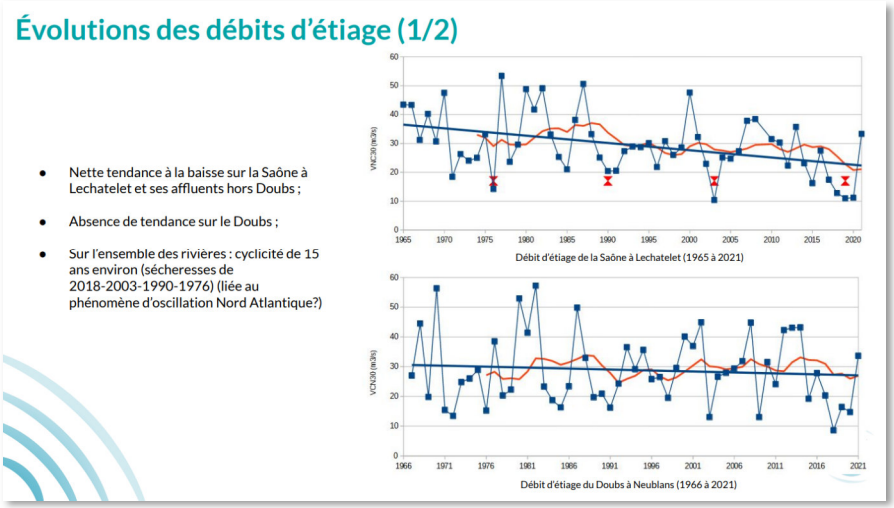

Maintenant on va regarder les débits de sécheresse et les débits d'étiage qui sont le principal objet des inquiétudes d'aujourd'hui.
Sur le graphique du haut, on retrouve le débit de la Saône à Lechâtelet en débit de sécheresse, le débit le plus bas de chaque année sur la Saône à Lechâtelet. Et puis sur le graphique dessous, c'est le débit du Doubs à Neublans.
On va regarder déjà sur la Saône à Le Châtelet. On constate, comme l'a indiqué Monsieur AMIOTTE-SUCHET tout à l'heure, qu'avant les années 1986, finalement les débits de sécheresse étaient relativement élevés et depuis les années 86, on constate une nette tendance à la baisse de ce débit de sécheresse puisque finalement ces débits de sécheresse sont passés autour de 35 m^3/s dans les années 1960 à un débit de sécheresse moyen de l'ordre de 20 m^3/s aujourd'hui.

Associé à cette tendance, on constate également qu'on a des sécheresses extrêmes comme on les a connues en 2018, 2019 et 2020, qui reviennent avec une certaine cyclicité de l'ordre de quinze ans, puisqu'on retrouve quinze ans avant la sécheresse de 2003 qui est très connue, très marquée dans les esprits, les années de sécheresse du début des années 1990 et la sécheresse de 1976 également reconnue. Et donc cette cyclicité de l'ordre de quinze ans des sécheresses extrêmes se retrouve de façon assez significative sur l'ensemble des rivières de la Région.

Pour la rivière du Doubs, c'est le graphique du dessous, on ne constate pas de façon aussi significative cette baisse de débit des sécheresses, donc finalement cette baisse du débit des sécheresses serait localisée sur certains territoires, ou en tout cas pas encore observée de façon significative sur le bassin du Doubs.

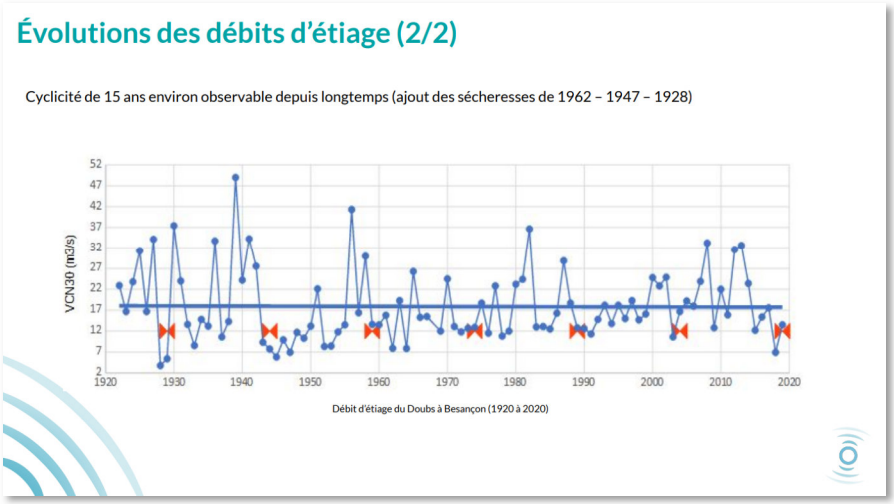

Enfin, on va passer sur cette diapositive qui présente les débits du Doubs à Besançon sur 100 ans où on a cette cyclicité de l'ordre de quinze ans qui se retrouve également dans les années 1960-1947 et les années 30, avec

des sécheresses très marquées, mais sans tendance nette non plus sur le Doubs à Besançon de diminution des débits des sécheresses.

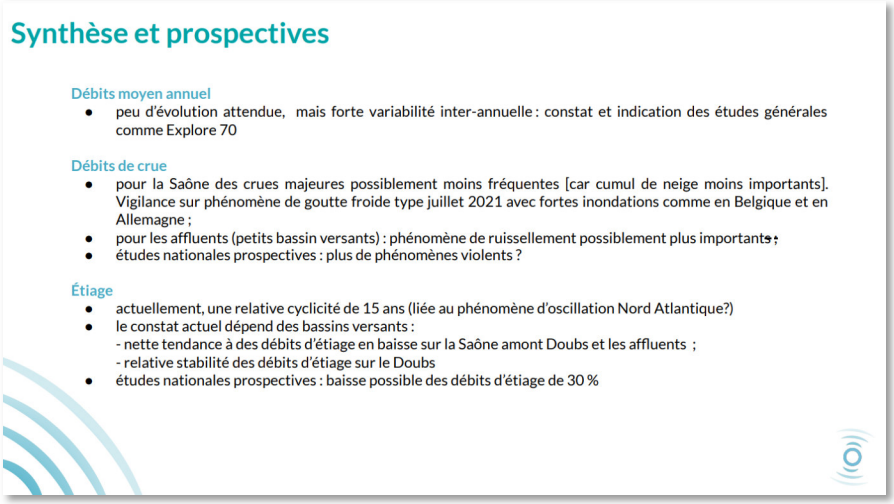

Et puis, pour conclure sur l'évolution des débits constatés puis observés.
Sur le débit moyen interannuel, on constate une absence d'évolution marquée des débits moyen interannuels. Il y a une forte variabilité selon les années, mais la moyenne générale reste constante comme les études générales « Explore 70 » l'indiquent.
Pour les débits de crue, on constate une diminution, du moins des crues majeures sur l'axe Saône, qui semblent être de moins en moins récurrentes.
Par contre, il faut rester vigilant sur des phénomènes nouveaux, qu'on n'observe pas, ou que l'on pourrait observer en nouveauté, les phénomènes de type goutte froide qu'on a connue en 2021, avec des forts ruissellements en été qui viennent du Nord, qui ont été très marqués par les inondations en Belgique et en Allemagne, mais un peu moins sur notre territoire.
Par contre, pour la Saône, pas de de grande évolution sur les crues.

Pour la sécheresse et pour les débits de sécheresse, le constat dépend, pour l'instant en tout cas en observation selon les bassins. Autant sur le massif du Jura, donc représenté par les écoulements du Doubs, il n'y a pas de tendance nette à la baisse de ces débits. Autant sur la rivière de la Saône, on constate déjà effectivement une nette diminution des débits depuis les années 1985, avec cette cyclicité de l'ordre de 15 ans qui revient et qui accentue finalement ces sécheresses exceptionnelles de l'ordre de 15 ans, donc 2018, 2020, 2003 et 1976.
Et donc la diminution des débits de sécheresse de l'ordre de 30% prévus dans les modèles seraient déjà enclenchée sur l'axe Saône et se poursuivrait dans l'avenir avec des débits de sécheresse qui serait encore plus bas dans le futur.
Voilà pour la présentation des débits.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup Monsieur LEBARBU pour cette séquence introductive, cette présentation introductive.
Donc la plus grande rivière de France par la taille de son bassin versant connaîtrait-elle donc déjà des effets avérés du dérèglement climatique ? Même si tout n'est pas sur les mêmes courbes nous l'avons compris. Mais en tout cas si certains effets s'accentuent, comment agir, comment anticiper l'avenir d'une situation qui, si elle n'était pas normale à certain point de vue pour l'instant, pourrait devenir la norme en quelque sorte.
C'est ce à quoi vous pourrez répondre dans un instant, vous, nos invités de cette table ronde consacrée à la thématique de la quantité d'eau. Et pour ce faire nous allons retrouver dans un instant Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Conseiller Régional de la Région Grand Est, qui s'est déjà exprimé en introduction tout à l'heure, qui est avec nous en Visioconférence.
Monsieur Michel DUVERNOIS est parmi nous présent dans ce studio, Conseiller départemental de Saône-et-Loire. Monsieur Nicolas MICHAUD, qui êtes membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en charge de la gestion quantitative justement. Monsieur Jean-Yves ROUSSEL, Responsable de l'unité Grande Saône Voies Navigables de France. Et Cédric BORGET Directeur de l'EPTB Saône et Doubs.
Monsieur LEBARBU, vous restez avec nous pour intervenir si vous le souhaitez, ou préciser tel ou tel point qui vous semblerait important.

Je voudrais commencer avec Monsieur BORGET, si vous le voulez bien, pour nous dire si évidemment, au vu de ces présentations qui nous sont faites depuis ce matin, vous confirmez la même perception des changements éventuels, notamment dans le régime des crues de la Saône. La question est de savoir si par exemple les dernières crues sont inhabituelles ou si elle pourrait justement devenir une nouvelle référence.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
On a tendance à s'appuyer et on s'appuie beaucoup sur les données de la DREAL - on préfère s'appuyer sur les chiffres et les données concrètes que les impressions parce que parfois elles peuvent être un petit peu trompeuses. Monsieur LEBARBU nous l'a montré, on a des cycles qui se répètent parfois avec 15 ans, 30 ans d'intervalle, qui peuvent venir de différents phénomènes. En tout cas ce qui est sûr, c'est que la crue de cet été a vraiment marqué les esprits. Elle était inattendue, exceptionnelle, et pas forcément exceptionnelle par son niveau, par sa hauteur, puisque finalement elle n'a pas atteint une hauteur très importante ni un débit très important. Par contre, une crue de la Saône au mois de juillet, c'est complètement inhabituel ; alors ce n'est pas inédit puisque c'est déjà arrivé par le passé, mais il faut remonter au 19ème siècle, en 1882 pour voir ce genre de crue, ou sur le Doubs, 2007 ou les années 50. Et donc ça interroge, on peut se poser ces questions.
Après, pour les crues d'hiver de cette année, donc janvier-février, là on retrouve finalement les crues habituelles que tout le monde connaît, et dans un sens, c'est un petit peu aussi ce que Monsieur LEBARBU montrait, on est en train, avec cette année 2021, on est revenu à une année avec une humidité un petit peu plus normale, puisque pour les trois années précédentes, on était dans des années plutôt sèches, avec une humidité très basse.
Alors se méfier des impressions, c'est une chose, donc c'est pour ça que nous, on voudrait aller un petit peu plus loin que ces observations. Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Saône, du PAPI que l'EPTB va porter dans les prochaines années, on souhaiterait pouvoir avoir une étude qui nous permettent de mettre en perspective ces chiffres, d'avoir des prévisions fiables et de pouvoir nous donner l'information sur ce qu'on pourra attendre en termes de fréquence de crue. On sent bien que la plupart des études convergent pour dire que c'est difficile justement de donner des éléments. Par contre, pour ce qui est des étiages, et Monsieur LEBARBU l'a dit tout à l'heure, on a des études depuis quelques années qui le confirme, là la tendance est beaucoup plus claire, avec des étiages plus sévères, des sécheresses vraiment sévères.
On va donc mener cette étude dans le courant de l'année pour avoir des éléments un petit peu plus fiables, et pour pouvoir partir sur des données un peu plus concrètes ; parce qu'on préfère utiliser ces données-là plutôt que de se fier à ses impressions qui parfois peuvent être un peu trompeuses.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
On comprend bien votre besoin de visibilité, comme cela peut être le cas pour d'autres acteurs concernés.
Je me tourne justement vers Monsieur MICHAUD pour avoir son point de vue en ce qui concerne les éventuelles craintes que pourraient avoir les professionnels de l'agriculture concernant leur avenir dans le Val de Saône. Même si on peut témoigner pour celles et ceux qui connaissent bien le Val de Saône, qu'il y a certaines pratiques qui ont déjà évolué depuis les dernières décennies, je dirais. On a vu notamment des pratiques culturales ou des modes de récoltes qui ont évolué peut-être en fonction aussi de ces événements. Comment voyez-vous les choses ? Quelles sont les perspectives, j'allais dire auxquelles vous croyez aujourd'hui ? Alors nous sommes tous pareils, on a besoin de comptes, de visibilité, mais pour l'instant on se base sur des données factuelles qui malheureusement ne donnent pas grand-chose en termes de tendance, si ce n'est pour les problématiques de l'étiage, ça, vous allez peut-être nous en dire deux mots

Nicolas MICHAUD, membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en charge de la gestion quantitative
Sur l'agriculture et les enjeux des inondations, c'est vrai que le monde agricole s'est adapté avec la vie de la Saône. C'est vrai que ça fait des centaines d'années que l'agriculture travaille au bord de la Saône, et les crues font partie du paysage. Les crues hivernales, on a l'habitude, elles sont débordantes et on a adapté nos pratiques en instaurant des cultures de printemps justement, qui sont moins sensibles aux périodes de crues, mise à part c'est vrai cette exception de 2021 qui est dans la mémoire de tout le monde ; une crue quand même exceptionnelle avec de gros dégâts sur notre agriculture.
Ce qui est aujourd'hui le plus dommageable, c'est la partie des petites inondations, des petites inondations qu'on peut avoir au printemps et qui sont aussi très dommageables pour l'économie agricole. Et ça je pense qu'aujourd'hui les acteurs, et c'est bien qu'aujourd'hui beaucoup de monde se mobilise sur cet événement Saône, puissent entendre le message du monde agricole, en sachant qu'il faut qu'on aménage la Saône par rapport à des petites crues. Aujourd'hui je pense qu'il y a une part de responsabilité de l'entretien de certains émissaires de la Saône, qui ont été délaissés, suite à des problèmes budgétaires. On sait qu'aujourd'hui c'est un gros problème un peu partout ; VNF doit gérer la partie navigable et a un peu délaissé la partie hors navigable, mais ce sont ces

endroits-là aujourd'hui qui posent problème dans l'écoulement de l'eau et qui font des petites crues débordantes, lié aussi à l'artificialisation des sols des villes qui sont en amont. On a des fois 10 à 15 cm d'eau dans les parcelles pendant une semaine, qui détruisent les cultures de printemps, qui sont aussi dommageables pour les éleveurs qui mettent leurs animaux dans les prairies et qui doivent les rentrer une fois, deux fois, trois fois durant le printemps. Et malheureusement si rien n'est fait dans ce schéma-là, la disparition de l'élevage va avoir lieu, et qui dit disparition de l'élevage dit disparition des prairies, avec un impact derrière sur la biodiversité qu'on peut trouver dans le Val de Saône. Donc c'est vraiment des enjeux importants ; il faut vraiment écouter je pense le monde agricole, on a des solutions à apporter. Il y a une très grande étude qui a été menée, qui a été rendue l'année dernière sur le Val de Saône, sur le territoire de la Côte-d'Or, et je pense qu'aujourd'hui on attend des réponses. L'Etat a financé une étude, mais je pense que l'Etat et les collectivités n'ont pas pris conscience qu'il y aurait des travaux qui devaient être mis en jeu, qui doivent être mis en route pour justement améliorer ces travaux-là.
Ce qu'il faut savoir, c'est que la modernisation de tous les types de transport - je pense notamment à ce territoire de la Vieille Saône - a amputé le Val de Saône depuis les années 80, on l'a coupé avec une autoroute A36, avec le canal à grand gabarit, ce qui a totalement perturbé l'écoulement de l'eau à ce moment-là. Et je pense qu'aujourd'hui, ces acteurs-là doivent rendre des comptes et aider l'agriculture avec des travaux financés par les collectivités, à dédommager les petites crues sur l'agriculture.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
En tout cas compenser d'une certaine manière les effets indésirables que vous semblez ressentir.

Nicolas MICHAUD, membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en charge de la gestion quantitative
On a aujourd'hui un point important, notamment sur les petites crues, qui je pense peuvent aussi impacter VNF. C'est par rapport à un petit barrage qui est sur le site de Lechâtelet, et justement qu'il faut absolument qu'on travaille et qu'on arrive à effacer cette lame d'eau qui nous empêche de cultiver et de mettre les bêtes au pré.
Sur la partie étiage, il y a aussi un point très important, et je pense qu'aujourd'hui l'agriculture est aussi très mobilisée par rapport aux étiages, on est les premiers à être touchés par les restrictions lorsqu'il y a des mesures qui sont mises en place, mais il faut faire attention aussi dans l'interprétation. L'agriculture n'est pas la seule responsable du non-rechargement des nappes ; aujourd'hui cela ne représente que 3 à 4% des volumes prélevés sur le territoire, donc posons-nous les bonnes questions. Aujourd'hui l'Etat nous met une pression avec le guide, le rapport à l'utilisation de l'eau sur le territoire de la Côte-d'Or, mais je pense que quand vous aurez résolu et éliminé l'irrigation du Département, vous n'aurez pas résolu la problématique du manque d'eau pendant la période d'étiage. Donc prenez vraiment en compte ces éléments-là, il y a toute une économie aujourd'hui, il y a des cultures qui sont mises en place sur le Val de Saône, qui alimentent les filières locales ; je pense notamment aux légumes, pommes de terre, oignons et d'autres maraîchages. Il y a aussi une volonté collective des collectivités aujourd'hui qui veulent du local, donc si demain on ne peut plus irriguer ces productions-là, comment va-t-on alimenter nos cantines scolaires avec la production locale ? Je me tourne vers Michel, il y a une production de soja qui a été mise en place sur le territoire, non OGM, qui est là-aussi dans l'élevage de nos territoires et qui alimente nos bovins de Bourgogne-Franche-Comté notamment. Je pense aussi aux AOP Comté qui mangent notre soja ; et si demain on ne peut plus cultiver ces productions-là, et bien on va à l'encontre du bilan carbone, on va faire importer des sojas qui viennent de l'autre bout du monde, qui ne respectent pas les normes que le consommateur a besoin demain. Il faut vraiment prendre en compte tous ces éléments-là ; l'agriculture travaille dans le bon sens, et on veut absolument qu'il y ait une prise de conscience de l'Etat, des acteurs, des collectivités pour notre milieu.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur MICHAUD. Il semblerait justement à ce propos, on ne va pas parler que de ça, mais pour les solutions de retenues éventuellement, ou de gestion d'excès d'eau d'hiver, il y a quelques concessions ; j'ai cru comprendre qu'ils venaient d'ouvrir la porte avec le Varenne de l'eau notamment, donc je ne sais pas si cela sera adapté à la Saône en particulier. Mais Monsieur BORGET, juste deux mots là-dessus par rapport à la réduction de l'impact des crues, qu'est-ce qui est en notre pouvoir collectivement je dirais, est-ce que ça passe par des ouvrages de rétention ou d'autres techniques, et est-ce que justement la rétention d'eau au profit de l'agriculture en période d'étiage est une des solutions, je ne sais pas, si tout ça est adaptée et adaptable…

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
La question de ce qu'on peut faire pour se prémunir des crues de la Saône a été à l'origine de la création de l'EPTB, il y a un peu plus de 30 ans maintenant, parce que justement on avait eu à cette époque une succession de crues printanières dans les années 80 à 83, une très grosse, et puis les années 87-89, une série aussi qui avait fait beaucoup réagir. L'EPTB avait été créé avec cette mission de répondre à cette question justement « Qu'est-ce qu'on peut faire ? »

Il faut bien se rendre compte des ordres de grandeur dont on parle quand on parle des grosses crues, et là je vais rejoindre Monsieur MICHAUD par rapport aux petites crues. Les grosses crues de la Saône, en fait, on est un petit peu condamné à les regarder passer, parce que l'ordre de grandeur ça se compte en milliards de mètres cubes. Alors ce n'est peut-être pas très parlant, mais c'est le volume d'un lac comme le lac du Bourget ou le lac d'Annecy ; aucun ouvrage n'est capable de retenir ce volume. Et ce que les études qu'on avait lancé à l'époque nous ont permis de montrer, c'est que pour avoir un début d'impact, donc réduire de quelques centimètres par exemple le niveau de l'eau à Chalon, Mâcon, Gray ou ailleurs, il faudrait stocker à peu près 10% de ce volume. 10% c'est 200 millions de mètres cubes, c'est le volume d'un gros barrage comme on a sur la Seine ou sur la Loire. Donc qui serait prêt aujourd'hui à inonder une des vallées comme ça ; aujourd'hui plus personne je pense. Ou alors c'est 2 000 retenues, de 100 000 m^3 chacune.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc la meilleure solution c'est de partager ce risque au moment où l'événement a lieu

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Alors pour les grosses crues, et c'est aussi vrai pour les petites crues, on n'est pas non plus condamné à rester les bras croisés. On peut favoriser l'adaptation des territoires, et c'est un peu sur cet axe qu'on va travailler dans le cadre du PAPI Saône ; c'est-à-dire plutôt aider les territoires à mieux prévoir la crue, gérer la crise, et s'adapter pour faire face à la crue. Et ce qui est intéressant, c'est que ça marche pour les grosses crues, mais ça peut aussi marcher pour les petites crues. Donc travailler sur le ressuyage par exemple pour les petites crues, au niveau agricole, c'est vraiment un point important, travailler sur la gestion de crise ou alerte je le disais, pour la sécurité des personnes, c'est également intéressant. Et puis réduire la vulnérabilité des bâtiments, en les adaptant, ou des infrastructures ou les exploitations agricoles également. Ce qu'il faut retenir aussi, c'est qu'on travaille toujours dans le bon sens quand on va essayer de retenir l'eau, ou ralentir l'eau, en amont. Et tous les petits projets, alors effectivement ce n'est pas des millions de mètres cubes de retenue, mais tous les petits projets qu'on réalise, que ce soit dans les Vosges, en Haute-Saône, notamment sur les portions de rivière qui arrivent déjà un petit peu en retard, les projets de restauration de zones humides qui permettent de retenir quelques centaines ou milliers de mètres cubes par-ci par-là, vont tous dans le bon sens. Après c'est un petit peu une science de sorcier, parce que si la basse vallée de la Saône est un petit peu épargné par la concomitance entre les crues de la Saône et du Doubs, c'est bien parce que le Doubs passe avant la Saône, et à Lyon c'est pareil, le Rhône passe avant la Saône. Il faut bien essayer de ralentir les portions des rivières qui sont déjà un petit peu en retard, donc sur la Saône amont on y travaille beaucoup.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
C'est très technique en tout cas, mais parmi les acteurs potentiels de régulation et de rétention, figure Voies Navigables de France, puisque vous gérez un certain nombre d'ouvrages de navigation, qui contribuent, qui jouent une partie de ce rôle de rétention et de régulation pendant les crues de la Saône, alors jusqu'à une certaine limite j'imagine, comme vient de le rappeler Cédric BORGET. Mais comment, quels rôles peuvent jouer ces barrages, ces ouvrages, comme c'est le cas de barrages sur d'autres rivières par exemple, est-ce que vous pouvez nous préciser le rôle et le fonctionnement de ces ouvrages chez VNF ?

Jean-Yves ROUSSELLE, Responsable de l'unité Grande-Saône - Voies Navigables de France
Bien sûr, pour répondre à votre question, sur la façon dont nos ouvrages de navigation ont une influence sur l'écoulement de l'eau, et quelle est notre action en matière de gestion hydraulique, il faut se redonner quelques éléments effectivement de contexte géographique et aussi historique.
Donc d'un point de vue géographique, on a effectivement une grande rivière, on a un grand bassin versant, et la Saône récolte toutes les précipitations qui tombe sur ce bassin versant, ce qui représente des quantités considérables, ce qui peut représenter les quantités considérables. Et donc on a une rivière qui a des débits extrêmement variables. On a parlé des débits de l'étiage, Monsieur LEBARBU vous avez évoqué les débits sur les stations de Lechâtelet. Ce qu'on a constaté nous, c'est qu'à la confluence, on est descendu effectivement en 2018, 2019 et 2020, sur des débits extrêmement faibles, qu'on n'avait jamais connu, autour de 30 m3 par moments, alors même que les très grandes crues peuvent amener à la confluence des débits de 3000 m3/s, ce qui fait qu'on est sur des rapports de 1 à 100. Donc des conditions extrêmes parfois qu'il faut effectivement pouvoir gérer, et que nous ne gérons qu'à partir du moment où on est capable de contenir ou de retenir des niveaux d'eau qui sont les niveaux qui nous sont proposés de maintenir dans le cadre des conditions de navigation, et qui sont en général des niveaux d'eau, qui sont la plupart du temps des niveaux d'eau relativement bas par rapport à ce que provoquent les crues. Donc on a effectivement de l'eau qui arrive sur la Saône, cette eau doit se frayer un passage, la Saône se fraye un passage entre les deux collines lyonnaises que sont Croix Rousse et Fourvière, goulet d'étranglement. Et comme tous les goulets d'étranglement, avec les caractéristiques, vous l'avez évoqué

effectivement du Rhône, qui selon son niveau à lui favorise plus ou moins l'écoulement de la Saône, mais en tout cas on a un rétrécissement, et donc on a en fonction du volume d'eau voilà l'eau qui inonde le Val de Saône, qui fait bassin de rétention. Dans ces conditions, avec ses variabilités en termes de débit, la navigation c'est plutôt compliqué. Historiquement, ça a été assez compliqué, il fallait de l'eau suffisamment pour pas toucher le fond, et puis en fallait pas trop non plus pour passer sous les ponts. Donc la navigation était extrêmement contrainte, et les différentes générations humaines qui ont cherché à naviguer sur la Saône se sont adaptées et ont essayer d'aménager la Saône pour faciliter les conditions de navigation. Donc on a eu toute une série d'aménagements dans l'histoire.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Pour augmenter les degrés de liberté dans un sens ou dans l'autre.

Jean-Yves ROUSSELLE, Responsable de l'unité Grande-Saône - Voies Navigables de France
Alors, pour essayer justement de faciliter les conditions de navigation, quand il y avait peu d'eau ; quand il y a de l'eau, un moment donné on ne peut plus passer sous les ponts et on attend que ça redescende. Mais quand on n'a pas d'eau, ou très peu d'eau, on peut effectivement essayer de concentrer ou d'aménager un certain nombre d'ouvrages pour faciliter le mouillage.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc cet objectif initial peut avoir d'autres vertus aujourd'hui.

Jean-Yves ROUSSELLE, Responsable de l'unité Grande-Saône - Voies Navigables de France
Effectivement.
Pour en arriver aux derniers aménagements qui ont été mis en place, on a parlé du milieu du 19ème, on a commencé à aménager la Saône avec des seuils et des écluses. Les écluses finalement, c'est quelque chose qui n'est pas si ancien que ça dans l'histoire, on commença à les concevoir à la renaissance. Donc les derniers aménagements qu'on a aujourd'hui sur la Saône ont été construits dans les années 70. On a parlé du grand gabarit, donc la Saône entre Lyon et quelque part Saint-Jean-de-Losne, et donc ces ouvrages ont aujourd'hui pour mission de retenir environ 3,50 mètres d'eau dans le lit de la rivière. 3,50 mètres d'eau, c'est l'étiage qu'on considère aujourd'hui comme l'étiage ; quand l'eau commence à monter, les ouvrages, les seuils qui sont des ouvrages mobiles, commencent à s'effacer, à s'abaisser, et quand les ouvrages sont complètement abaissés, on est toujours à 3,50 mètres d'eau. Et on n'a plus aucune influence sur l'écoulement naturel de la rivière. Pour que la rivière ensuite soit en crue, il faut encore monter considérablement le niveau d'eau, puisqu'on a des débordements qui se produisent bien au-delà de ces 3,50 mètres qu'on garantit en termes de mouillage de navigation. Donc pour répondre enfin à votre question, donc on a effectivement des ouvrages de navigation qui permettent de retenir de l'eau en période d'étiage. A partir du moment où l'eau commence à arriver, que les précipitations gonflent le lit de la rivière, nos ouvrages s'effacent, la rivière retrouve son cours naturel et ensuite continue à monter pour déborder enfin et provoquer éventuellement des crues. Donc nos ouvrages ne sont pas des ouvrages de gestion et de régulation des crues, ce sont des ouvrages de régulation des étiages.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour cette précision technique pour les plus profanes d'entre nous, mais c'est l'occasion de rappeler les choses.
Monsieur PFLIEGERSDOERFFER, je ne vous oublie pas, je sais que vous êtes bien présent avec nous en visioconférence, je me permettrai de revenir vers vous dans un instant, mais si vous permettez on va terminer le tour d'horizon avec le Val de Saône où nous nous trouvons, et je vais interroger votre collègue Monsieur DUVERNOIS, votre collègue élu de Saône-et-Loire, qui a été particulièrement touchée ce département par les crues de 2021. Comment le Conseil Départemental, Monsieur DUVERNOIS, peut-il accompagner les territoires dans l'adaptation aux effets du changement climatique ? Et je poserai la même question à Monsieur PFLIEGERSDOERFFER qui ne connaît pas que la Saône sur son territoire, il est aussi concerné par d'autres cours d'eau tout aussi importants voire plus.

Michel DUVERNOIS, Conseiller Départemental de Saône-et-Loire
Oui vous avez raison d'évoquer les dégâts considérables enregistrées en Saône-et-Loire en juillet-août 2021. Sur les 35 000 hectares inondés du bassin de la Saône et du Doubs, environ 17 000 sont en Saône-et-Loire, donc nous sommes effectivement aux premières loges. Ces dégâts ont été considérables, on les estime entre 12 et 15 millions d'euros, concernent des dégâts sur du maraîchage, des grandes cultures et des prairies permanentes. Ces dégâts sont considérables, d'autant plus qu'on ne prend en compte que les dégâts ponctuels enregistrés en 2021, mais dans le cadre des prairies on risque d'avoir une dégradation de ses prairies quand elles sont inondées

en particulier dans des zones occupées dans des dispositifs Natura 2000, et on n'intègre pas non plus dans ces inondations les dégâts causés à la biodiversité puisque on sait que par exemple la nidification d'un certain nombre d'espèces a été très sérieusement perturbée.
Donc pour le département de Saône-et-Loire c'est quelque chose de très conséquents. Alors maintenant qu'est-ce que nous avons comme marge de manœuvre dans ce dossier-là, il ne faut pas oublier que la gestion des inondations a été rappelé et ressort du cadre GEMAPI qui est lié aux intercommunalités. Par contre ce cadre GEMAPI laisse quand même quelques zones d'ombres. Et je voulais évoquer le problème des casiers agricoles, puisque c'est une spécificité du Val de Saône, en tout cas dans sa partie sud ; une trentaine de casiers agricoles ont été implantés depuis le 19e siècle, et ces casiers aujourd'hui sont un peu laissés livrés à eux-mêmes, et il nous semblerait logique, en tout cas en étroite collaboration avec l'EPTB, en mettant à disposition une partie de nos services techniques compétents, nous pourrions imaginer d'envisager des plans de gestion par casier qui seront tous différents les uns des autres, et qui considèreraient l'ensemble des envieux. Ça c'est quelque chose qui nous paraît important.
Dans les autres mesures qui nous paraissent également importante, c'est le système d' alerte qui aujourd'hui nous paraît pas des plus performants, et là également des choses de modélisation devrait pouvoir être mis en place de façon à ce que quelques jours avant les agriculteurs éleveurs puissent connaître le niveau de l'eau à chaque point du bassin, et ça serait quelque chose de très utiles pour gérer ces périodes de crise.
Enfin moi je reviendrai simplement sur l'intérêt que nous sentons sur le niveau des bassins, quelques bassins de rétention, petits ou grands, comme l'a précisé Monsieur BORGET, en tout cas tout ça c'est quelque chose qui permettrait de concilier à la fois les enjeux plus du bassin nord, qui est plutôt concerné par les problèmes de sécheresse, et le bassin sud qui est souvent concernés par des problèmes d'inondations, et on pourrait concilier les deux enjeux, et j'insisterai également comme l'a fait Nicolas tout à l'heure, sur l'état des lieux actuel des systèmes d'endiguement de vannage et des émissaires qui pour nous mériterait d'être sérieusement remis en état

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup Monsieur DUVERNOIS. Même question quasiment à Monsieur PFLIEGERSDOERFFER. La Région Grand Est que vous représentez est à cheval sur trois grands bassins français ; on va faire un peu de géographie, et rappeler quelques notions. Vous êtes-vous concerné par le bassin de la Seine, par le Rhin, la Meuse, le Rhône et la Saône bien sûr, et des démarches d'études et d'adaptation aux effets du changement climatique ont-elles été entreprises à votre connaissance sur d'autres bassins ? Je ne sais pas jusqu'où s'étendent les compétences d'une Région en la matière, mais avez-vous été concerné ou associé à ce type de réflexion sur d'autres zones ?

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Conseiller Régional de la Région Grand Est
Alors la réponse la plus laconique est oui, et parce que nous avons entrepris une démarche extrêmement volontariste. Le fait est, et vous l'avez rappelé dans votre propos introductif, c'est que la caractéristique de notre Région Grand Est, c'est d'être aux confluents de plusieurs bassins. Entre nous on a souvent une image qui va peut-être parlante, c'est celle des châteaux d'eau. Et dans ses multiples aspects, la Meuse en particulier est importante pour une partie de la Belgique et de la Région de Bruxelles, en particulier au regard de l'alimentation des populations en eau potable. La Seine joue un rôle important au niveau de l'apport en eau au bénéfice de l'agriculture. Nos fleuves structurants sont concernés à la fois par le transport de matières pondéreuses, par le tourisme fluvial, mais également par un certain nombre d'aménagements liés à la production en énergie hydroélectrique, voir aussi des problématiques de refroidissement de centrales nucléaires, pour dire les choses.
Par ailleurs, nous avons une attention évidemment très forte à la problématique du risque qui a été illustrée à plusieurs reprises ce matin, et nous avons aussi l'espoir que l'eau puisse être un facteur de développement touristique, tout ça dans le contexte que j'ai déjà souligné dans mon propos initial qui consistait à se poser la question de la quelle façon l'eau peut aussi nous nous servir comme un élément de réponse, sa valorisation sa protection, sa mise en avant, comme élément modérateur de résistance face aux changements climatiques.
Alors la façon dont nous avons appréhendé la chose, est d'abord de mettre à disposition de l'ensemble des concitoyens de Grand Est, de la ressource, de l'information, parce que ça vous paraît être un des éléments centraux de ce qu'on peut appeler une démocratie environnementale.
Et il en va, je sais que là également dans un propos antérieur quelqu'un a évoqué le fait que pour certains sous-secteurs on n'était finalement pas suffisamment renseignés, c'est la démarche que nous avons entreprise à travers un vaste diagnostic, avec une fin, avec un objectif très clair qui consiste à anticiper les déséquilibres hydriques qui pourraient intervenir dans les 20 à 30 ans à venir. Et donc cette étude menée grâce à l'appui aussi de l'agence de bassin Seine-Normandie et Rhin-Meuse consiste à évaluer la pression du changement climatique sur la disponibilité de la ressource, et pour ce faire on a isolé 35 sous-secteurs qui ont une cohérence et homogénéité d'un point de vue hydrologiques. Donc il s'agit de pour chacun de ces sous-secteurs, et le travail à ce niveau-là est quasiment fini, d'évaluer les ressources disponibles, mais également d'évaluer les besoins en eau tous

azimuts, quelle que soit la nature, et tout le monde a souligné depuis ce matin le côté concurrentiel des usages de l'eau et de son rôle socio-économique au sein de nos sociétés. Et donc on a réalisé pour chacun de ces 35 sous-secteurs un bilan qui vise à établir un résultat positif au négatif, à la fois sur un pas de temps qui est extrêmement court c'est celui de l'année - et là je me retrouve totalement par analogie au regard de ce qui a pu être dit par ailleurs s'agissant de la Saône, à savoir des étés beaucoup plus chauds et potentiellement plus secs, et à l'inverse des hivers plus doux et potentiellement plus humide.
Cette phase est achevée, et est maintenant mise à disposition. C'est la phase je dirais scientifique, qui consiste à créer le corpus. Maintenant nous revenons vers les territoires pour partager des diagnostics territoriaux, et pour construire la réponse.
Alors je voudrais encore faire, si vous le permettez trois remarques, en tant qu'auditeur et invité à ce tour de table. En termes d'étiage, on va arriver au même résultat, on sait qu'on a les mêmes conclusions, c'est-à-dire qu'à moyen terme 10 à 20% de baisse d'étiage. On a une focale, ça n'a pas été évoqué ce matin, mais nos cours d'eau ont aussi un rôle extrêmement important, enfin pas suffisamment évoqué, en ce qui concerne la recharge de la nappe phréatique. Et pour nous c'est un vrai sujet d'inquiétude parce que la modification n'est plus efficace et altère profondément cette recharge.
Enfin permettez-moi de dire, puisque ça a été mentionné à plusieurs reprises le Varennes de l'eau est un élément du débat, je voudrais aussi dire qu'il ne fait pas à ce jour totalement consensus, confèrent les prises de position d'un certain nombre d'agences de bassins et également de l'OFB. D'où l'intérêt du travail que vous menez ce matin qui consiste à multiplier les contacts et le dialogue entre les différentes parties prenantes.
Merci

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup Monsieur PFLIEGERSDOERFFER. Une sorte d'alter-consultation des parties prenantes, c'est ce à quoi nous nous attachons ce matin. Comme vous le savez nous avons invité les participants qui nous écoutent qui nous regarde a contribuer, à interagir avec vous et à vous poser directement quelques questions et je ne voudrais pas monopoliser le temps de parole, et pour ce faire je vais inviter Franck WEINGERTNER, qui est coordonnateur du Contrat Saône à l'EPTB Saône Doubs, qui nous a rejoint sur le plateau, à nous faire part de ses premières questions qui ont pu être posées sur le chat.
Franck je vous laisse nous dire éventuellement à qui s'adressent ces questions, et on va en découvrir ensemble la nature.

Franck WEINGERTNER, Coordonnateur du Contrat de rivière Saône à l'EPTB Saône et Doubs
Alors nous avons des questions nombreuses et variées sur différentes thématiques d'ailleurs, et il y a un point qui a été souligné qui serait d'évoquer ces questions au travers des différentes tables rondes et sur une l'importance de voir le côté transversal.
Et nous avons donc trois questions.
La première est : Est-ce que le curage permettrait de réduire les inondations ?

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Alors à qui voudrait répondre à cette question. Est-ce que le curage permettrait de réduire les inondations ? Cédric BORGET, quelques mots pour ce que vous en savez ?

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
On peut faire court, je vais essayer de faire court sur cette question.
Dans les années 50-60, je pense qu'on a considéré les cours d'eau comme des tuyaux dont le rôle n'était que transporter l'eau. Aujourd'hui, la politique a complètement évolué, on sait qu'un cours d'eau transporte des sédiments, la vie. Donc aujourd'hui le mot curage n'est plus forcément d'actualité on va dire. Par contre c'est sûr qu'il y a des efforts à faire en termes d'entretien, Monsieur DUVERNOIS, Monsieur MICHAUD l'on dit, sur les petits émissaires, notamment les petits biefs, ce n'est pas ça qui va résoudre les problèmes d'inondation.
Et puis n'oublions pas que quand on facilite l'écoulement en amont, c'est autant d'eau qui arrive en plus en aval. Par contre c'est sûr qu'il y a du travail à faire ; on ne travaille plus comme on le faisait avant, c'est plus compliqué réglementairement, mais ce n'est pas pour autant impossible de toucher aux rivières. On entend souvent dire ça, désormais on ne peut plus toucher à rien. Ce n'est pas impossible, mais il faut le faire de manière concertée, planifiée sur plusieurs années, et aujourd'hui ce n'est plus du curage que l'on fait, on enlève des sédiments localement quand il y a besoin.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Au coup par coup, et selon les situations ; chaque situation étant particulière.
Merci pour cette réponse en direct. Franck d'autres questions ?

Franck WEINGERTNER, Coordonnateur du Contrat de rivière Saône à l'EPTB Saône et Doubs
Oui nous avons également le sujet de la ressource qui a été invoqué, avec une question générale qui est : Peut-on craindre des tensions sur la ressource dans les prochaines années ?
Et une question un peu plus directe qui est : Est-ce que le stockage profite à la pénétration des eaux dans le sol pour les nappes phréatiques ?

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Ah oui merci effectivement une question que nous aurions pu approfondir ou anticiper, mais voilà je vous laisse également intervenir là-dessus.
Cédric BORGET vous allez être souvent sollicités, mais voilà c'est une question que peuvent se poser un certain nombre d'usagers, concernant la tension de la ressource d'une part, et justement la notion de stockage là encore une fois ou de rétention pour permettre un usage ultérieur.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Alors je monopolise un peu la parole pour la réponse, je suis désolé, mais…

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Là ce sera un petit peu votre rôle que de synthétiser justement les points de vue des différents acteurs.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
C'est vrai qu'on s'est focalisé, nos différentes interventions, sur la problématique inondation parce que c'est celle qui touche le plus au jour le jour le plus de monde sur la Saône, mais on sent bien poindre cette tension qui va arriver sur la ressource en eau, les interventions de ce matin, y compris aux tables rondes précédentes, l'ont bien souligné. En gros est-ce que le stockage serait une solution pour renforcer cette ressource ou réalimenter les nappes, si j'ai bien compris la question.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Oui c'est ça. La question d'alimentation des nappes justement pour peut-être être le soutien de futurs usages, ou favoriser de futurs usages, ou le soutien aussi des cours peut-être…

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
C'est vrai qu'un inconvénient du stockage en surface, c'est que l'eau stockée en surface elle s'évapore à raison de à peu près 1 cm par jour en plein été, et on a vu avec les résultats des travaux de Monsieur AMIOTTE-SUCHET ce matin qu'avec le changement climatique on allait avoir plus chaud en été, donc le 1 cm par jour il va être certainement dépassé. Et donc toute cette eau qu'on met en surface risque de partir. Le stockage le plus sûr entre guillemets est bien dans les nappes, et le stockage qu'on fera en surface ne va pas forcément alimenter les nappes. Il y a des travaux qui sont faits sur la vallée de la Seine notamment pour recharger les nappes de manière artificielle, à partir de casiers dans le lit majeur ou de gravières, où on va vraiment injecter de l'eau en force dans les nappes. Pour l'instant sur la Saône on en est n'est pas encore à se poser des questions sur la mise en œuvre d'ingénierie de ce type-là, mais ça pourrait éventuellement être le cas.
Par contre moi je distinguerais vraiment stockage en surface et stockage en souterrain, parce qu'il ne me semble pas, et je ne suis peut-être pas fin connaisseur sur le sujet, qu'un stockage en surface va alimenter la nappe, ce n'est pas son rôle qu'on attend.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Cédric BORGET pour ces précisions.
Monsieur LEBARBU, je vous en prie vous êtes là justement, vous êtes un peu notre caution scientifique pour valider un petit peu tout ce qui vient d'être dit.

Erwan LEBARBU, Chef de département adjoint hydrométrie et gestion quantitative - DREAL BFC
Pas seulement sur la question scientifique, mais en tout cas sur les secteurs où il y a des conflits, où il y aurait des confits d'usages, entre les différents usages agricoles, eau potable et notamment industriels pour les principaux, l'Etat a prévu, réalise déjà des diagnostics et met à jour ses diagnostics au regard des sécheresses récentes qui révèle éventuellement des nouveaux territoires, a prévu d'identifier, de qualifier, de comparer la ressource disponible par rapport aux usagers identifiés sur certains territoires, où finalement les usagers les besoins en consommation d'eau en période estivale de sécheresse sont éventuellement supérieure ou se rapprochent dangereusement de la ressource en eau disponibles. Et sur ces territoires-là spécifiques qui ont été effectivement identifiés sur l'ensemble de la Région, il y a des organisations qui sont prévues et qui fonctionnent,

et qui au travers d'études qui ont été faites, définissent des volumes attribués à tel usage, des limitations de volume, des prélèvements d'eau, notamment pour le monde agricole, industriel et également eau potable, en fonction de la répartition de ces usages

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Vous me dites que certaines zones ont déjà été identifiés, mais compte tenu du prévisionnel que vous avez partagé tout à l'heure, est-ce qu'on ne risque pas d'avoir de plus en plus de zones concernées à l'avenir ?

Erwan LEBARBU, Chef de département adjoint hydrométrie et gestion quantitative - DREAL BFC
Alors ces zones vont peut-être évoluer dans leur enveloppe géographique. Il y a une actualisation qui est en cours pour regarder effectivement au regard des sécheresses récentes 2018-19-20, et des perspectives, des projections du changement climatique, comment effectivement identifier éventuellement des nouvelles zones de tension, qui n'était pas en tension jusque-là, puisque la ressource était suffisante, mais qu'il le serait peut-être demain. Il y a déjà des zones, des organisations qui existent déjà, et sur certaines zones particulières, notamment le secteur Ouche-Tille-Vouge, en tout cas pour le plus proche de la Saône, il y a déjà des organisations qui sont là pour limiter les prélèvements d'eau, tout usage, en toute période, industrielle, eau potable et agricole.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur LE BARBU pour ces précisions.
Monsieur BORGET je me retourne vers vous de nouveau, désolé de vous solliciter aussi souvent, mais vous avez une vision globale par définition, justement à travers l'EPTB, Monsieur MICHAUD évoquait tout à l'heure la déprise imminente et continuelle d'une partie de la déprise agricole sur certaines zones, notamment les zones inondables, et en particulier une déprise de l'élevage, qui a déjà eu lieu dans des zones moins réputées en ce qui concerne leur fertilité que sont les zones humides par exemple, dans lesquelles on essaye pour ce qu'on en sait, de maintenir aussi une activité d'élevage si possible, d'activité prairial en tout cas, et Monsieur MICHAUD nous alerte là-dessus, en nous disant qu'à la limite, le peu d'élevage qui reste sur ces zones inondables est lui-même menacé pour des raisons économiques notamment. Comment est-ce qu'on concilie tout ça ?

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
C'est vrai que les prairies d'élevage sur la Saône sont très importantes pour l'économie locale, mais aussi pour la biodiversité, et le rôle des collectivités qui travaillent dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, c'est aussi de faire en sorte que l'élevage puisse continuer à exister, et à favoriser le maintien de l'élevage là où il pourrait y avoir des tensions, notamment liés aux crues. Les dernières inondations printanières des années 2016, 2018 jusqu' 2019, il a fallu rentrer les troupeaux quatre ou cinq fois au début du printemps, ça peut vraiment remettre en cause, décourager l'éleveur. Donc nous notre travail, enfin au service des collectivités c'est d'essayer de trouver un moyen de faciliter la pérennité de cette activité, en donnant si possible, par exemple des meilleures informations sur l'alerte. Donc là on est en train d'essayer de voir si on ne peut pas faire quelque chose d'un petit peu plus calé un petit peu plus bas que VigiCrues, c'est-à-dire ne pas attendre l'alerte officielle pour les populations du Préfet, l'anticipation.
Et puis, on y travaille encore, mais essayer de voir si on ne peut pas faciliter par exemple des réhausses d'accès aux parcelles pour faciliter l'évacuation du bétail, ou le ressuyage comme on en parlait tout à l'heure. Le fait que l'eau reste pendant 4 à 5 semaines après une crue dans certaines zones pose vraiment problème, quand ce n'est pas des zones humides complètement naturelles, il faut qu'on essaie de trouver des solutions.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Cédric BORGET.
Monsieur MICHAUD, je pense que chacun est conscient ici autour de la table justement des difficultés de ces tensions, les difficultés parfois structurelles pour un certain nombre d'élevages. Sans vouloir remettre une couche sur le contexte et le conjoncturel, c'est vrai que par exemple, quand on l'a constaté qu'une partie du lait bio cette année a été commercialisé au prix du lait standard on se dit même quand on cherche à valoriser et à améliorer je dirais les marges de manœuvre à travers le prix des produits, on a aussi le mur parfois de l'économie ou de la distribution qui se présente devant vous. Comment envisagez-vous justement d'aborder cette période de turbulence, une de plus j'allais dire pour la profession, mais effectivement il vous faut concilier avec tous ces éléments en même temps que l'on vous demande ces efforts, qui sont légitimes vous l'avez dit vous-même.

Nicolas MICHAUD, membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, en charge de la gestion quantitative
C'est vrai que vous appuyez sur un point où aujourd'hui, tout le monde veut nous amener sur des reconversions en bio, et on voit aujourd'hui la limite du système et notamment en élevage, qu'on n'arrive pas à valoriser le produit

par rapport aux consommateurs, donc il y a quand même un réel problème entre la demande et l'offre du produit. Mais je réinsiste bien sur la valeur des prairies ; moi je suis éleveur également, et on a tout intérêt à préserver nos prairies dans le Val de Saône, mais il faut malgré tout qu'il y ait un prix rémunérateur pour les filières, qu'il soit bio ou conventionnel. Il faut un débouché derrière, et aujourd'hui c'est ce qui manque un petit peu dans les perspectives, et malheureusement il y a aussi les générations qui évolue, le papy-boom aujourd'hui arrive bientôt en retraite et il y a plus cette attraction aussi des jeunes générations à s'orienter sur la production d'élevage. Donc il faut que ça reste une production attractive pour nos jeunes de demain si on veut préserver notre écosystème lié au Val de Saône ; il y aura aussi des impacts très importants. On est attendus aussi au virage par rapport à la qualité de l'eau, c'est-à-dire plus il y aura de prairies en bord de Saône, plus on va faire un peu le filtre par rapport à la ressource, de la qualité par rapport aux puits de captage, et ça a été évoquer aujourd'hui, la population qui est concentrée sur le bassin de la Saône est de plus en plus importante, et on a vraiment conscience de ces projets là aujourd'hui. Nous on est acteur, et il faut nous aider justement à ce que demain on puisse encore installer des jeunes.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur MICHAUD.
Monsieur DUVERNOIS, pour ce que vous en savez en tant qu'élu, est-ce que vous avez déjà eu vent de dispositifs ou d'expériences réussies dans d'autres départements, d'autres Régions, qui permettent d'accompagner justement de soutenir les éleveurs dans leur maintien dans ces zones particulièrement sensibles ?

Michel DUVERNOIS, Conseiller Départemental de Saône-et-Loire
Non je n'ai pas d'exemple concret. Je pense, ce qui est intéressant peut-être aujourd'hui, il y a eu une allusion tout à l'heure par la Directrice de VNF à ce qui se passe sur le bassin du Rhône, avec le nouveau prolongement de la concession pour la compagnie nationale du Rhône, avec des enjeux agricoles importants. Je sais que cette prolongation a été votée à l'unanimité du tour de table, qui est assez éclectique, donc il serait peut-être bien qu'on s'en inspire pour aussi trouver des consensus au niveau du bassin.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci.
Monsieur BORGET, chez vos collègues j'allais dire, dans d'autres établissements publics de bassin, est-ce que vous avez connaissance d'expériences qui pourraient intéresser le Val de Saône, et le cours de la Saône en général dans toutes ces zones d'élevage, qui vont de l'amont jusqu'à presque l'aval.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
On pourrait citer, c'est vrai qu'on ne les a pas encore vraiment mis en place sur le Val de Saône, il y a des dispositifs de service environnemental rendu, donc d'indemnisation ou de financement indirect. On pourrait imaginer, enfin je sais que c'était penser il y a quelques années aussi, développer une marque ou un label local pour essayer de mettre en valeur la production locale ; alors ça c'est certainement des choses à réfléchir au sein de la profession agricole

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Les filières, pour l'expérience qu'elles en ont, vous diront attention aux mille-feuilles des labels qui ne signifient plus grand chose pour les consommateurs, c'est aussi une difficulté.

Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône & Doubs
Tout à fait. Après non, sur l'échange au sein de… En France il y a une trentaine d'EPTB comme le nôtre, les grandes vallées inondables comme la Saône, il n'y en a quand même pas énormément ; on va se rapprocher du côté de la Loire, et au niveau il y a certainement des expériences à reprendre. Le plan Rhône, auquel faisait allusion Monsieur DUVERNOIS tout de suite, c'est vraiment effectivement pour nous l'occasion d'aller chercher des financements européens pour des choses un petit peu innovantes comme ça. Favoriser l'élevage en zone de plaine inondable effectivement, je pense qu'on pourrait trouver des nouveautés techniques et financières pour cette action.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Oui je vous en prie Monsieur DUVERNOIS.

Michel DUVERNOIS, Conseiller Départemental de Saône-et-Loire
Un élément, c'est qu'à mon avis ce qui paraît important, c'est que les agriculteurs sachent ce que l'on attend d'eux. Ils sont capable d'adaptation et ils l'ont prouvé, mais par contre on ne peut pas laisser démunis comme ça a été

le cas après ce qui s'est passé en 2021. Donc voilà mon sentiment, il faut qu'ils sachent clairement ce que la population, leurs concitoyens attendent de leur mission.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Oui je pense que la formation est connue, mais cette table ronde nous aura permis aussi de rappeler, au-delà des enjeux, les préoccupations et les contraintes des uns et des autres. En tout cas merci beaucoup pour vos informations très complémentaires quant aux rôles des uns et des autres, quant aux complémentarités de bonnes pratiques aussi, qu'on peut envisager pour la Saône, et c'est tout ce que nous vous souhaitons.
Juste avant de terminer cette table ronde, je vais vous proposer de découvrir ensemble le contenu d'une consultation, d'un sondage auquel nous allons procéder dans un instant, et nous ferons de même cet après-midi. Nous allons maintenant commencer à vous redonner la parole, vous qui êtes participants de cette journée, qui nous regardez, nous écoutez, pour donner votre avis de manière encore plus concrète sur tel ou tel point de nos échanges. Alors vous trouverez sous la fenêtre de notre direct un bouton sur lequel je vous invite à cliquer afin de participer à notre sondage. Et il s'agit ici de cinq premières questions qui vous seront posées pour mieux connaître la vision du Val de Saône par les différents acteurs que vous représentez. Vous êtes ainsi invitée à donner votre avis, concrètement comme je le disais, sur des propositions non moins concrètes qui vous sont faites, et vos réponses et leur synthèse vous seront présentées lors de notre restitution en fin de journée, après la quatrième et ultime table ronde. Vous avez quelques minutes pour répondre, d'autant plus que nous allons vous proposer tout de suite, après une première pause, sans parler de la pause déjeuner tout à l'heure, mais une pause peut-être plus technique qui vous permettra de vous dégourdir un peu les jambes ou d'aller prendre un café, qui permettra aussi à nos intervenants de se reposer ou de se préparer pour ce qui concerne ceux qui nous rejoindrons tout à l'heure. Donc encore une fois je vous le rappelle, un bouton va, si ce n'est pas déjà fait, s'afficher sur votre écran, je vous invite à cliquer sur ce bouton pour participer au sondage, si celui-ci tardait à démarrer ne vous inquiétez pas vous aurez encore tout le temps d'y répondre, mais les réponses pourront arriver très vite. Voilà le bouton s'affiche, à vous de voter vous avez encore un peu de temps pour le faire mais je vous invite à le faire maintenant, rapidement, puisque vous avez un compte à rebours qui s'affiche.
Voilà je vous laisse découvrir les cinq questions et y répondre. Je vous laisse encore quelques temps, je propose à nos invités de rester encore quelques temps avec nous également, avant de les remercier.
Dans un instant, comme je vous disais une pause vous est proposé tout de suite après, qui vous permettra de prendre quelques minutes de détente et nous nous retrouverons à l'issue de cette pause, pour parler qualité après avoir parlé quantité. Si la qualité de l'eau de la Saône donnait envie de s'y baigner, un jour ou l'autre, voir prochainement, nous discuterons de cela avec cinq nouveaux invités, dont une Directrice de recherche à l'INRAE, qui nous fera une présentation introductive comme vous nous voulons le faire avec Monsieur LEBARBU pour cette table ronde consacrée à la quantité.
Voilà le temps est reparti pour vous laisser le temps de répondre je vous laisse participer à ce sondage ; merci d'avance pour vos contributions qui seront dévoilées tout à l'heure sous forme de résultats et de synthèses à l'issue de cette journée, après la quatrième et utile table ronde de cette journée comme je vous le disais il y a un instant.

Merci encore pour votre présence, vous êtes très nombreux, vous êtes connectés d'un peu partout, y compris d'autres Régions. Merci encore une fois pour votre présence et votre participation à travers ce type de consultation qui vous a été proposé dans le cadre de cette journée.
J'en profite, alors qu'approche la fin du compte à rebours, pour remercier nos invités qui ont participé à cette table ronde consacrée à la quantité de l'eau, à la quantité d'eau autour de la Saône.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Conseiller Régional de la Région Grand Est, qui était avec nous en Visio depuis sa Région. Monsieur Michel DUVERNOIS, Conseiller départemental de Saône-et-Loire. Monsieur Nicolas MICHAUD, membre du bureau de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en charge de la gestion quantitative. Monsieur Jean-Yves ROUSSEL ici présent également ; Responsable de l'unité Grande Saône à Voies Navigables de France. Et enfin Monsieur Cédric BORGET, Directeur de l'EPTB Saône et Doubs, et bien sûr sans oublier Monsieur Erwan LEBARBU, Chef de département adjoint hydrométrie et gestion quantitative à la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté.
Merci messieurs pour votre participation, pour vos contributions, pour tout l'intérêt de votre contribution à nos échanges et je vous souhaite une bonne continuation et une bonne journée.